

Les dates et horaires



Shana Tova!



Dimanche

Séli'hot à 07h00

Cha'harit à 08h00

Talmud Torah à 09h30



5778

**DATES ET HORAIRES DES
OFFICES DE**

5778

ROCH HACHANA

MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017

Min'ha suivi d'Arvith à 19h00

JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

Cha'harit à 8h30

Haphtara : Meyer SISSO

Min'ha suivi de Tachlikh et d'Arvith à 19h00

VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017

Cha'harit à 8h30

Haphtara : Dov BELLAHSEN

Min'ha suivi d'Arvith à 19h00





PARACHA Haazinou (Deutéronome 32, 1 - 52)

La plus grande partie de la paracha de Haazinou (« Écoutez ») est composé d'un « cantique » que Moïse transmet au peuple d'Israël, le dernier jour de sa vie terrestre.

Prenant le ciel et la terre à témoins, Moïse exhorte le peuple en ces termes : « Souviens-toi des jours

d'antan, méditez les années, d'âge en âge ; interroge ton père, il te l'apprendra, tes aïeux, ils te diront » de quelle manière Hachem « l'a trouvé au pays du désert », en fit un peuple, l'a choisi comme Sien, et leur a attribué une terre d'abondance. Le Cantique met en garde contre les pièges de la prospérité – « Mais Yechouroun s'engraisse et se rebelle. Tu deviens gras, replet, bouffi – Il abandonne Hachem qui l'avait fait, il méprise le Rocher de son salut, » ainsi que les terribles calamités qui en résulteraient, que Moïse décrit comme Hachem « détournant Sa face ». Cependant, il promet qu'Hachem, à la fin, vengera le sang de Ses serviteurs et se réconciliera avec Son peuple et Sa terre.

La paracha se conclut par l'ordre d'Hachem à Moïse de gravir le mont Nebo jusqu'à son sommet, depuis lequel il contempera la Terre Promise avant de mourir sur la montagne. « De loin

seulement tu verras le pays, tu n'y entreras pas, dans cette terre que Je donne aux enfants d'Israël. »



Texte issue du site www.hevratpinto.org

Nous avons la tradition de consommer de la viande grasse, ainsi que des douceurs, le jour de Roch Ha-Chana, comme il est dit dans le livre de Néh'emya : « Allez manger des plats gras, et buvez des boissons aromatisées. Envoyez des cadeaux au nécessiteux, car ce jour est saint pour notre D. »

Il est interdit de jeûner le jour de Roch Ha-Chana.

Cependant, on ne doit pas manger jusqu'à rassasiement afin de ne pas se laisser entraîner à des comportements légers, et afin de garder la crainte d'Hachem sur le visage.

Certains ont l'habitude, lors de la Bérah'a de Motsi, de tremper le pain dans du miel ou dans du sucre.

Le KafHa-H'aïm écrit qu'il faut aussi le tremper dans le sel, comme l'usage habituel.

Certains ont l'habitude de s'abstenir de manger des noix le jour de RoshHachana, car le mot « noix » (en hébreu « EGOZ ») a la même valeur numérique que le mot « faute » (en hébreu « H'ET » sans le Alef).

Selon la Kabbala (l'interprétation mystique de la Torah), certains ont l'habitude de ne pas consommer des raisins noirs pour Roch Ha-Chana, mais cette restriction ne concerne que les raisins noirs, et non pas les raisins blancs, qui sont, au contraire un bon signe.

Certains ont l'habitude de ne pas manger de choses amères, aigres, ou au goût relevé, le jour de Roch Ha-Chana, comme c'est rapporté dans les Tchouvot HaGueonim.

Nous avons l'habitude de ne pas dormir pendant la journée de Roch Ha-Chana (comme la sieste par exemple), puisqu'il n'est pas correct de dormir le jour où sont ouverts devant Hachem, les livres de ceux qui vont vivre et les livres de ceux qui vont mourir.

Il est enseigné dans le Talmud Yérouchalmi que celui qui dort pendant la journée de Roch Ha-Chana provoque par cela que son Mazal (son destin) « dormira » également.

Par conséquent, il faut s'efforcer de se lever à l'aube le jour de Roch Ha-Chana, ou au moins à l'heure du levé du soleil (le Nets), et se préparer à la Téfila (la prière) en se concentrant correctement.

Si quelqu'un est fatigué et doit absolument dormir pendant la journée de Roch Ha-Chana, il lui est permis de dormir après H'atsotHayom (après la moitié de la journée). Ainsi rapporte Rabbénou H'aïm VITAL zatsal que son maître, le ARI zal dormait le jour de Roch Ha-Chana après H'atsotHayom.

Une personne qui reste oisive et qui consacre son temps à bavarder de futilités le jour de RochHa-Chana, est comparable à quelqu'un qui est allé dormir, et au contraire, il est même préférable d'aller dormir plutôt que de bavarder de futilités.

Certains ont l'habitude d'achever 2 fois la lecture du livre des Téhilim le jour de Roch Ha-Chana, puisque le Téhilim contient 150 chapitres, ce qui correspond à la valeur numérique du mot « KAPER » (qui a pour valeur numérique 300, et qui signifie « Pardonne »).

Le BEN ICH H'ÁĬ écrit que certains ont l'habitude d'étudier après le repas, la Mishna du traité Roch Ha-Chana, accompagné du commentaire de Rabbénou 'OVADIA « MIBARTENOURA », et ceci est une bonne tradition.

Le BEN ICH H'ÁĬ écrit aussi qu'il faut être vigilant et veiller à ne pas se mettre en colère le jour de Roch Ha-Chana, car hormis l'interdiction de se mettre en colère tout le reste de l'année, ce n'est pas un bon signe d'être en colère pendant ces journées là, et il faut veiller à ne pas non plus se mettre en colère intérieurement. C'est pourquoi, chacun doit être suffisamment intelligent, pour se conditionner dès le début et être joyeux le jour de Roch Ha-Chana, et même si on l'irrite sur quoi que ce soit, la personne doit se montrer forte, en se maîtrisant, afin de ne pas en arriver à se mettre en colère.



Halakha N°1

Le 1er et le 2 Tichri, jours de Roch Hachana il est interdit de travailler. Roch Hachana représente deux jours de jugement, Hachem juge tous les humains et détermine leur avenir pour l'année qui commence. Le 1er jour de Roch Hachana, on allume des bougies. Avant d'allumer, la femme récite la bénédiction suivante « Baroukh Ata Ado-naï Elo-hénou Mélékh Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Ner Chel Yom Tov. »

Béni sois-Tu Hachem notre D.ieu, Roi du monde, qui nous a sanctifié par Ses commandements et nous a commandé d'allumer les lumières du Jour Bienfaisant.

Halakha N°2

Le deuxième soir, on allumera les bougies **d'une flamme d'un feu déjà existant** puisqu'il est interdit d'allumer une nouvelle flamme un jour de fête, il sera permis d'allumer les Nerot (veilleuses) du 2ème Yom Tov proche de la nuit et il n'y a pas d'obligation d'attendre après la sortie des étoiles ou la fin du 1er Yom Tov,

(Chlah Hakadoch dans Péssah'im page 23, Éliyahou Rabba siman 488 Ot 7, Ki Bamoad Siman 599 Saif 4)

La femme récite la bénédiction suivante :

« Baroukh Ata Ado-naï Elo-hénou Mélékh Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Ner Chel Yom Tov. »

Béni sois-Tu Hachem notre D.ieu, Roi du monde, qui nous a sanctifié par Ses commandements et nous a commandé d'allumer les lumières du Jour Bienfaisant.